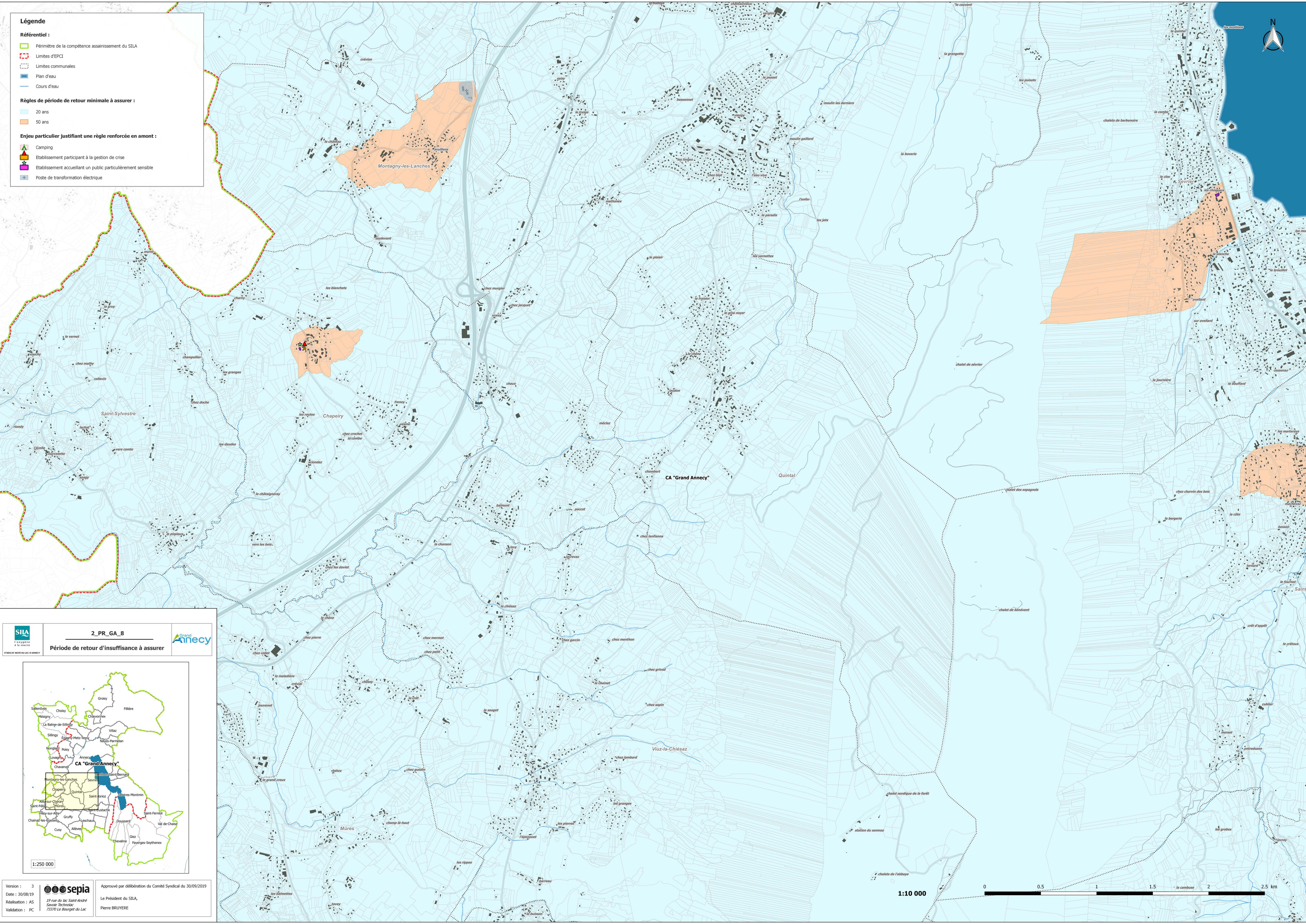




Légende

Référentiel :

- Périmètre de la compétence assainissement du SI LA
- Limites d'EPCI
- Limites communales
- Plan d'eau
- Cours d'eau

Règles de période de retour minimale à assurer :

- 20 ans
- 50 ans

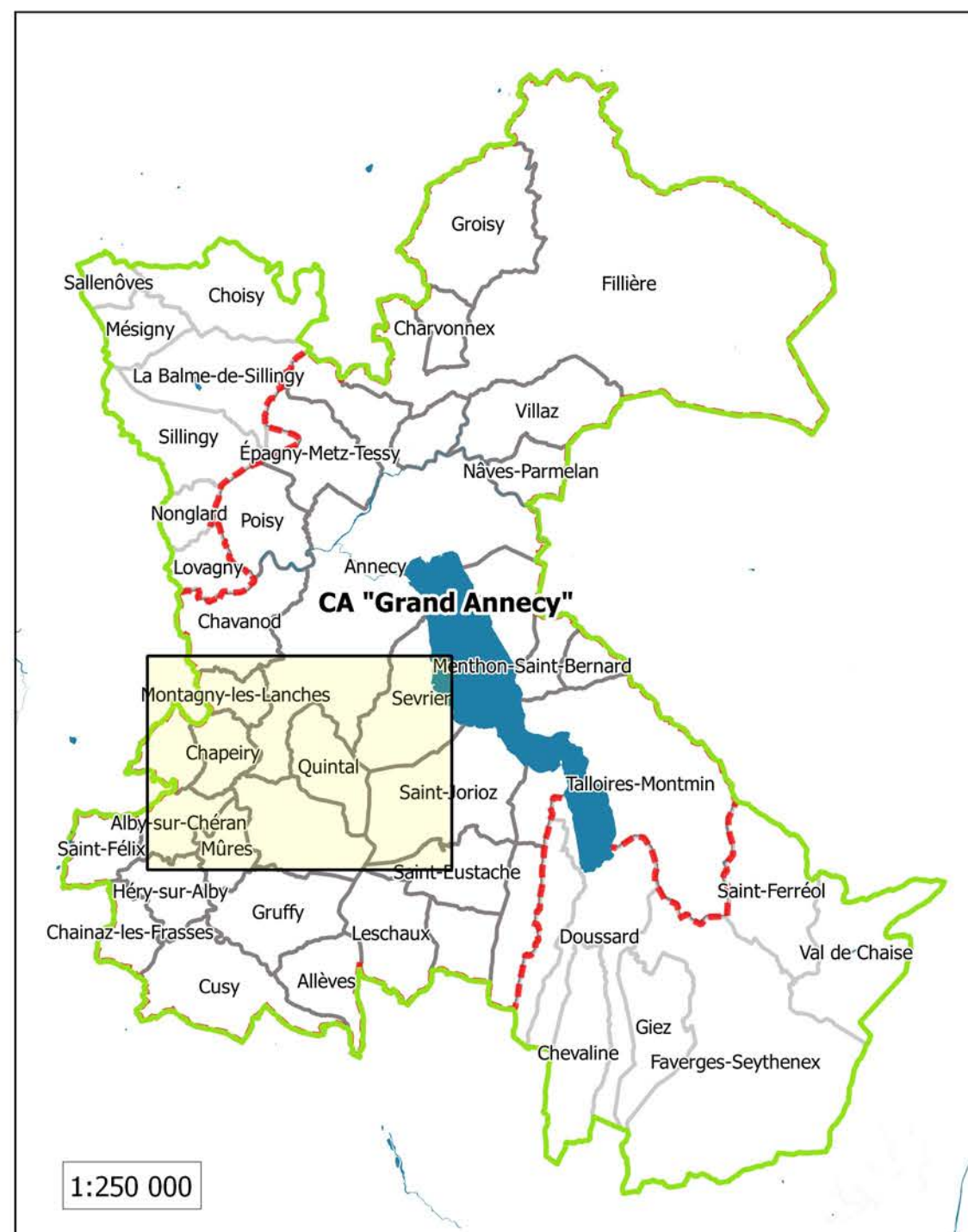
Enjeu particulier justifiant une règle renforcée en amont :

- Camping
- Etablissement participant à la gestion de crise
- Etablissement accueillant un public particulièrement sensible
- Poste de transformation électrique

**2_PR_GA_8**

Période de retour d'insuffisance à assurer





1:250 000

Version : 3
Date : 30/08/19
Réalisation : AS
Validation : PC



19 rue du lac Saint-André
Savée Technolac
73370 Le Bourget du Lac

Approuvé par délibération du Comité Syndical du 30/09/2019

Le Président du SI LA,
Pierre BRUYERE